

---

## Procès-verbal d'acceptation de la Constitution par les habitants de l'Isle-Marat (Vendée), lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès-verbal d'acceptation de la Constitution par les habitants de l'Isle-Marat (Vendée), lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 598-599;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32858\\_t1\\_0598\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32858_t1_0598_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

risson, Thomas Pérochaud, Pierre Génaudeau, Pierre Rabillé, Gabriel Goupil, Joseph Goupil, Pierre Rabillé, Fr. Taillé, Louis Fradet, Pierre Rabillé, Jacques Moineau (du bourg), Joseph Debureau (du bourg), Jean Moniet, André Guillot, Fr. Moinet, Pierre Moinet, Louis Marais, Joseph Robretau, Pierre Guilbaud (du bourg), étant réunis au bourg de cette commune environ les neuf heures du matin, vivement affligés des malheurs que la guerre civile a attirés sur la France, avons arrêté de notifier par un acte authentique à l'administration du district de Challans, la joie que nous éprouvons de n'être plus exposés à tomber sous le despotisme des brigands et le désir que nous avons de nous réunir aux bons citoyens et en conséquence, après avoir entendu la lecture des croix de l'homme et de l'acte constitutionnel nous l'avons adopté à l'unanimité et avons promis fidélité à la République une et indivisible, et avons en réjouissance de cette réunion et rentrée sous le giron de notre mère patrie, d'où nous avaient exclu l'erreur et la force, planté l'arbre de la liberté dans la place publique de ce bourg et promis au pied de cet arbre sacré de livrer au glaive des loix le premier scélérat qui oserait trahir son serment; invitons l'administration du district de Challans à qui sera adressé copie du présent procès-verbal de vouloir bien la faire passer à la Convention nationale, aux représentants du peuple dans ce département, et aux généraux afin de leur faire savoir leur soumission à la loi, désirants par cette publicité que notre exemple soit suivi par toutes les communes qui, comme nous, ont eu le malheur d'être le théâtre de la guerre et par ce moyen obtenir une paix générale dans tout l'intérieur de la République.

Joseph ROBRETEAU, André PINSON, Joseph MERCIER, Jacques PELLETIER, Jean BOUCAUD, J. CANTIN, Joseph GOUPIL, Jacques TRICHET, Gabriel GOUPIL, Jacques MOISEAUS, J. GOURSON, Jacques BOUTEILLER, Zaïllève LOUZEAU, MASSÉ, P. BOURQUARD (*off. mun.*), Nicolas TRAINÉAU, Paul RABILLÉ (du Fief-Savin), FORIN (de Froidfond), Louis et Pierre Fernand René DAVIAUD, Pierre DAVIAUD, Jean MÉNARDEAU, Jacques GROLLIER (de la Pouillère en Froid-Fond).

[P.V. d'acceptation de la Constitution par les hab. de l'Isle-Marat; 5 plu. II]

La municipalité composée de Thomas Joubert (maire), Pierre Renoul, Julien Daizeau, Jean-Baptiste Rousseau, Joseph Jouassin-Folcher et Laurent Alexandre Luminais le jeune (tous notables), François Dosset (procureur de la comm.) et Alexandre Roussel (secrét.), s'étant rendue dans la cy-devant église de Bouin et actuellement l'Isle Marat, le 28 du mois dernier, le citoyen Luminais le jeune, nommé par la délibération d'hier pour annoncer le sujet de l'assemblée, a annoncé qu'il s'agissoit de délibérer en assemblée primaire, sur l'acceptation de la Constitution, présentée au peuple français par la Convention nationale, le 24 juin 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la République; il a averti l'assemblée de se former en désignant le président et les trois scrutateurs d'âge; de suite l'assemblée a reconnu Jacques Ardouin pour le plus ancien et l'a invité de prendre place au bureau en qualité de président

provisoire, de suite les citoyens Devineau, Renoul et Dosset ayant été reconnus pour les plus âgés ont pris place au bureau en qualité de scrutateurs; et l'assemblée a invité le citoyen Roussel à remplir les fonctions de secrétaire provisoire ce qu'ils ont tous accepté. Le bureau ainsi formé on a procédé à la nomination définitive d'un président et secrétaire. Le citoyen Michel Pierre Luminais l'aîné a été nommé à haute voix, par chaque membre pour présider définitivement l'assemblée ce qu'il a accepté et a pris place en cette qualité au Bureau, le citoyen Alexandre Roussel a été nommé de la même manière en qualité de secrétaire ce qu'il a accepté.

Le président a commencé la lecture de la Constitution. Lecture faite, les citoyens Pierre Delapré, Cir Doré, Pierre Robard, Pierre Paradis, René Coindreau, René Francheteau, Paul Francheteau, Vincent Poitier, Jacques Moreau, Jean Robard, Pierre Tessier, René Bernard, Thomas Gervier, Jean Delaunay, François Quesveau, Prosper Dussard, Pierre Daniau, Jean Garnier, Pierre Garnier, Bregite Robard, François Augaud, Julien Dévinaud, Jean Doué, François Delapré, Louis Mauguy, Jean Vincendeau père, Jean Éry, Jacques Dossis, Julien Gagneux, François Delapré, Jacques Desprises, Pierre Goult, Clori Delapré, Jean Gautier, Remis Guérel, René Baril, Joseph Baud, Jean Bardou, Louis Robin, Jean Simoneau, Noël Prou, Joseph Gautier, Pierre Vincendeau fils, Noël Augaud, Joseph Moraud, Pierre Gautier, Philippe Quérel, François Gautier, Honoré Gérard, André Lambert, Jean Bertin, Louis Gautier, Toussaint Jousseau, Jean Moraud, Jean Rousseau, Guillaume Lassoue, Guillaume Baud, Pierre Barjolle, Jean Bluteau, Jacques Crochet, Pierre Chaniau, Cir Rousseau, Louis Couraud, René Lassour, René Rousseau, François Quesveau, Pierre Laurent, Jacques Augaud, Pierre Allais, Louis Mauguy, Pierre Delapré, Noël Rousseau, Joseph Robard, François Rimbeaud, Pierre Robard, Pierre Robard (de La Coulant), Jean Robard, Pierre Rimbeaud, Noël Barraud, François Robard, Jean Douin, Mathurin Vermeil, Pierre Pottier, René Yvrenogean, Sébastien Desprises, François Barraud, François Girard, Pierre Guillon, Michel Barraud, Jean Marchand, P<sup>re</sup> Barraud, Louis Rousteau, Madeleine Barraud, Pierre Forré, Thomas Gervier, François Gervier, George Ordureau, Laurent Naud, Pierre Delapré, Cir Bluteau, Mathieu Martin, Pierre Guérel, Aubin Moreau, Jean Delapré, Abbé Bocare, Jean Fouré, Noël Barraud, Jean Giraudet, Mathurin Piraud, Zacharie Thomas, Pierre Barraud, Jean Ortureau, Joseph Delapré, Gervais Deschamps, Pierre Guérin, Pierre Giraudet, Pierre Barraud, Jean Martin, Jean Coindreau, Pierre Peigné, Pierre Giraudet, Pierre Barraud, Pierre Barraud (domestique), Etienne Coindreau, Mathurin Prou, Pierre Ardouin, Jacques Delapré, Jean Prou, Julien Bertin, René Coindreau, Jean Imbert, François Dugué, René Drouet, Julien Robin, Clerc Delapré, Pierre Burgaud, Etienne Barraud, Pierre Gouvard, Michel Tessier, Nicolas Peigné, Mathurin Couthoins, Jacques Delapré, Jean Moreau, Laurent Beuteau, Julien Vriignaud, Honoré Delapré, Louis Le Roy (de Cholet), Pierre Moinard, Olivier Renaud, Sébastien Delaunay, Pierre Coindreau, Elie Coindreau fils,

Elie Coindreau père, Simon Robard, Noël Bertin, Thomas Gervier, Jean Vermeil, Pierre Blamonnies, Julien Préaud, Pierre Vermeil, Isidore Coindreau, Julien Ortureau, Pierre Barraud, Morice Poitiers, Simon Barraud, Jean Barraud, Toussaint Rondineau, Pierre Beaud, Jean Doré, Julien Lucas, Honoré Barraud, Mathurin Robard, Jean Le Roy, Alexis Pirraud, René Bluteau, Pierre Simoneau, Michel Barraud, Noël Prou, Jacques Quesveau fils, Julien Dupont, Julien Bertin, René Guérin, Alexis Delapré, Jean Erraud, Joseph Prou, Pierre Hervé, Jean Baptiste Guérin, Michel Lassour, Pierre Delapré, Noël Barraud, René Rousseau, René Coindreau, Gagneux, René Ricoleau, François Hardouin, Jacques Naud, Etienne Barraud, Julien Jousseau, Augustin Delapré, Jacques Villé, Bernard Barraud, Augustin Guérin, Jean Moinard, Jean Rousseau, Honoré Piraud, Mathurin Polet, Jean Delapré, René Erris, Pierre Barraud, Augustin Delapré, Mathurin Lambert, Lasard Hardouin, Alexandre Guérin, Bernard Morreau, Jacques Piraud, Jacques Crochet, Pierre Barjolle, René Yvernogeu, Simon Robard, Pierre Barraud, Jean Coindreau, Alexis Delapré, Dominique Cautin, François Tessier, Jean Burgaud, Jean Coindreau, Sébastien Bichon, Donatien Métayer, Jean Boutin, Jacques Delapré, Pierre Pirraud, Mathurin Delapré, Pierre Travers, René Vrignaud père et fils, Etienne Robin, Julien Poitier, Pierre Dec, Julien Fraucheteau, Jacques Raimond, Jacques Barraud, Louis Vermeil, Jacques Potet, Jacques Naud, Augustin Hardouin, Michel Barraud, Pierre Vermeil, Mathurin Prou, Pierre Delapré, Jean Rousteau, André Pelletier, Jean Simoneau, Etienne Bertret, Vincent Thomas fils, Jean Charier, Etienne Vermeil, François Doué, Thomas Coindreau, Jacques Vincendeau, François Barraud, Jean Moraud, Jacques Moraud, Olivier Guérel, Philippe Normand, Jean Rimbeaud, François Rimbeaud, François Piraud, P<sup>re</sup> Burgaud, François Gagneux, P<sup>re</sup> Barraud, René Barraud, Jean Vimendeau, Mathurin Préaud, Gille Peigné, René Guérel, Jean Coindreau, P<sup>re</sup> Villé, Jean Guérin, Jean Thomas, Simon Robard, Jean Guérin de la Chacollerie, Prosper Guérin, Charles Dupont, Pierre Rousseau, Morisse Coindreau, André Hardouin, Etienne Rimbeaud, Jean-Baptiste Tessier, Julien Vincendeau, Sébastien Jousseau, Mathurin Baud, Michel Alexandre François Luminais, René Marie Luminais, François Robard, Julien Hardouin, Anne Pagot, Joseph Duquesle, Jacques Groissard, P<sup>re</sup> Joseph Bureau, François Erraud, Valentin Erraud, Julien Erraud, Pierre Guérel, Julien Gouvard, Jacques Normand, Paul Bluteau, Prosper Gautier, P<sup>re</sup> Baraud, Honoré Rousseau, Noël Guérel, Etienne Delapré, Julien Guérel, Augustin Raimbaud, Jean Beuleau, Jean Touzeau, P<sup>re</sup> Blanchet, Pierre Gillon, P<sup>re</sup> Rousseau, Jean Blanchet, Jean Pezau, Jean Yvernogeu, Jean Gagneux, René Raimbaud, Pierre Simoneau, Etienne Simoneau, Augustin Guérin, Julien Guérin, Gervais Noyau, Jean Ordureau, Cir Rousseau, François Rousseau, Jean Crochet, Sébastien Neau, Jacques Foré, Etienne Maugué, Noël Barraud, Jean Beuleau, Jean Vrenogeu, Pierre Foré, Paul Bluteau, Jean Bollé, André Baraud, Jean Coindreau, Jean Batard, P<sup>re</sup> Jousseau, Etienne Nicoleau, P<sup>re</sup> Ordureau, P<sup>re</sup> Robard, P<sup>re</sup> Touzeau, Thomas Baraud, Louis

Deaud, Cir Doré, Mathurin Rousseau, Etienne Rousseau, Noël Daud, P<sup>re</sup> Gervier, Mathurin Francheteau, Lambert Gérard, P<sup>re</sup> Prou, se sont approchés du bureau et après que le président a accepté la Constitution en tout son entier sans aucune réserve et a juré de maintenir de tout son pouvoir, le citoyen Roussel faisant les fonctions de secrétaire, le citoyen Jacques Ardouin faisant les fonctions de président provisoire et les citoyens Devineau, Renoul et Dosset, scrutateurs provisoires ainsi que les citoyens ci-dessus dénommés ont accepté chacun et individuellement l'acte constitutionnel qui leur a été lu, précédé des droits de l'homme. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen commençant par ces mots : « Le peuple français convaincu que l'oubli... » et finissant par ceux-ci : « le plus sacré et le plus indispensable des devoirs » : Signé Coloderbois (sic) président, Durand-Mailane, Ducos, Méaulé, Ch. Delacroix, Gossuin, P. A. Laloï secrétaire et l'acte constitutionnel composé de 124 articles commençant par ces mots : « La République française est une et indivisible », et finissant par ceux-ci : « au sein du corps législatif et dans les places publiques », signé des mêmes noms que ceux qui sont apposés au pied des Droits de l'Homme et ont pareillement et ainsi que le président et aussi individuellement juré de maintenir laditte Constitution, et environ quatre cents femmes de ce canton se sont volontairement approchées du bureau et ont demandé s'il leur étoit permis de voter pour l'acceptation de la Constitution. Le président leur ayant répondu qu'elles pouvoient mettre leur vœu et qu'il en feroit mention au procès-verbal, alors toutes, d'un commun accord, chacune et individuellement, ont déclaré accepter la Constitution et ont juré de la maintenir. Le président a de suite invité le secrétaire à prendre une note des dites femmes pour être remise à la municipalité afin qu'elle put la déposer dans ses archives; et après un discours que le président a tenu à l'assemblée dans lequel il a fait ses efforts pour leur inspirer la haine contre les rois, les prêtres et les fanatiques, et l'amour pour la liberté, l'égalité, la raison et la vérité; pour les engager à livrer tous les coupables qui pouvoient être dans leur sein il a levé la séance et a dissous l'assemblée.

FOLCHER (notable), ROUSSEL (secrét.), M<sup>re</sup> F<sup>re</sup> LUMINAIS l'aîné (présid.), PELLETIER, A. DOSSET père (scrutateur), L. A. LUMINAIS (notable), ROUSSEAU (notable), JOUBERT (maire), BAIZEAU (notable), MIGUÈRE, BUREAU (notable), Pierre RENOU, Julien DEVINEAU, François AUGAUD, Guillaume BOULANGE, J. HARDOUIN, VINCEDEAU, PIÉROUX, DANIAU, GARNIER, J. ORTUREAU, Etienne COCHET, TOUSSAINT RENOUDINEAU, COSSON, DUQUESNE, J. BOUTIN, Donatien MÉTAYER.

[Extrait des délibérations de la comm. de Fenouiller, 6 pluv. II]

Nous maire et officiers municipaux ayant convoqué tous les membres du Conseil général de cette commune et engagé tous les habitants de se réunir à nous aux fins de planter pour la seconde fois en cette commune l'arbre de la Liberté, le premier ayant été coupé par la troupe des rebelles, la nuit du 30 octobre dernier lors-